

ABONNEMENT.
 SAUMUR :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10
En s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERCTIONS.
 Annonces, la ligne 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75
RÉSERVES SONT PAÏES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées
 et de restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.
 Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

En s'abonne :
 A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
8 Novembre 1876.

Chronique générale.

Versailles, 7 novembre.

La discussion de l'article du budget de la marine, relatif aux aumôniers de la marine, va être aujourd'hui des plus vives. Le rapporteur, M. Raoul Duval, reconnaît la nécessité de maintenir les aumôniers de la flotte, mais l'extrême gauche en demande au contraire, la suppression. Il est vrai que la gauche, qui reconnaît que la suppression des aumôniers de garnison a produit un fâcheux effet, est assez disposée avec M. Gambetta à voter les conclusions du rapport de M. Raoul Duval.

Deux orateurs de l'extrême gauche, MM. Germain Casse et de Mahy, veulent demander au ministre de la marine des explications au sujet de l'administration et des directeurs des colonies qu'ils vont très-vivement attaquer.

Les quatre scrutins qui ont eu lieu au cours de la discussion de la proposition Gatineau sont curieux à étudier.

L'article 1^{er} a été voté par 345 voix contre 144. Les 345 comprennent toutes les gauches. Les 144, la droite, les bonapartistes et les constitutionnels.

L'article 2 a été adopté par assis et levé. L'article 3 a été voté par 244 voix contre 242.

L'article 4, au contraire, a été repoussé par 259 voix contre 247. Cela tient à ce que quelques députés de la gauche se sont réunis aux 242 qui avaient rejeté l'article 3.

Le vote le plus remarquable est celui qui a eu lieu sur l'ensemble du projet de loi. Pour, 341 voix ; contre, 475. Les 341 re-

présentent, outre toutes les gauches, la déroute du centre gauche qui, voyant le succès des révolutionnaires, s'est précipité à leur suite.

Parmi les 475, il y a les ministres, les bonapartistes, la droite, les constitutionnels, et, il faut bien le dire, quelques membres du centre gauche d'un caractère tout-à-fait à part.

Voici le texte de la proposition Gatineau, ou plutôt ce qu'est devenue la proposition Gatineau, telle que l'a votée la Chambre, samedi :

« Art. 1^{er}. — A partir de la promulgation de la présente loi, la prescription de l'article 637 du Code d'instruction criminelle sera acquise pour tous faits se rattachant à l'insurrection de la Commune, à tous les individus qui, jusqu'alors, n'auront été l'objet d'aucune poursuite, à l'exception des individus inculpés de meurtre, d'incendie et du crime de vol.

» Art. 2. — La même prescription sera acquise, sous les mêmes exceptions, aux individus qui sont l'objet de poursuites commencées et non encore terminées.

» Art. 3. — Ces accusés seront traduits devant la cour d'assises conformément aux dispositions du droit commun. La procédure sera reprise à partir du dernier acte utile de l'information déjà ouverte.

» La cour d'assises sera saisie en vertu de l'ordre de mise en jugement s'il a été déjà prononcé conformément à l'article 408 du Code de justice militaire et de l'article 1^{er}, paragraphe 5, de la loi du 7 août 1871.

» Dans le cas contraire, la cour d'assises sera saisie par l'arrêt de renvoi de la Chambre des mises en accusation. »

Voici la composition des bureaux du Sénat, présidents et secrétaires :

1^o MM. Ladmirault et de Rosamel ; 2^o Chaugarnier et de Gavardie ; 3^o Morfontaine

et Labiche ; 4^o Picard et Vigarozzy ; 5^o Rifaute et Lepetit ; 6^o Crémieux et Hugues ; 7^o de Cisse et Tolain ; 8^o Canrobert et de Pelleport ; 9^o Edouard Charton et Bernard.

La commission d'initiative du Sénat est ainsi composée :

1^o MM. Tailhand et Chantemerle ; 2^o La Roncière et Ravignan ; 3^o Labiche et Laurent Pichat ; 4^o Laboulaye et Schérer ; 5^o Rampont et Laserve ; 6^o Challemel-Lacour et Cunin-Gridaine ; 7^o Barthélemy Saint-Hilaire et Corne ; 8^o d'Andigné et de La Vri-gnais ; 9^o Cazot et Lafayette.

Le cabinet de Versailles vient d'être informé que le gouvernement allemand a officiellement adhéré à l'Exposition universelle de 1878. Cette décision a été prise après avis des diverses chambres de commerce de l'empire.

L'ordre vient d'être donné de revoir immédiatement, au ministère de la justice, les dossiers des affaires non engagées des individus de la Commune, de façon à déterminer les poursuites de droit commun qu'il pourrait y avoir à exercer.

Tant rassuré qu'on puisse se montrer sur les inconvénients d'une large clémence à l'égard des individus compris dans les événements de la Commune, le gouvernement ne saurait trop se montrer circonspect et prudent sur ce point, en raison des dispositions de l'opinion publique en province, qui réprouve hautement les amnisties partielles qui font rentrer en France des individus dangereux.

Le projet de loi sur la cessation des poursuites qui vient d'être voté à la Chambre a été transmis au Sénat. Ce projet, émanant de l'initiative parlementaire et non du gouvernement, la transmission s'est effectuée par

les soins de M. Jules Grévy, au lieu de se faire par l'organe du ministre compétent. Ce projet, ayant été voté par la Chambre, ne sera pas soumis à la formalité de la prise en considération. Il sera renvoyé de plein droit aux bureaux, qui auront à nommer la commission chargée de l'examiner.

UN RESSUSCITÉ.

Le vote de la loi Gatineau donne une grande actualité à une information de la *Correspondance universelle* et que nous donnons avec les plus expresses réserves. Il paraît certain, d'après cette feuille, que le fameux Millière n'est pas mort, comme on l'a cru généralement jusqu'ici. On en a la preuve certaine aujourd'hui, malgré le rôle habilement joué par sa femme lors du procès intenté par elle au commandant Garcin. Le feuilleton en cours de publication dans le *Journal de Paris* : *le Fusillé*, a procuré d'abord quelques indices qui ont mis sur la voie de l'existence certaine de Millière, qui a été confirmée, il y a quelques jours seulement, par quelques individus revenant de Suisse et de Belgique, où ils étaient allés surveiller les agissements de diverses personnalités de la Commune, et qui ont acquis la certitude que l'homme du Panthéon était parfaitement vivant.

Si ce qui précède est vrai, il faut convenir que les chefs du parti communiste ont une vitalité bien puissante ; ils rendraient, en matière de résurrection, des points à Rocambole lui-même. Un de ces jours, on nous apprendrait que Delescluze est ressuscité, que nous n'en serions pas extrêmement surpris.

On assure que de nombreux membres de la gauche du Sénat seraient disposés à repousser la loi sur la cessation des poursuites telle que la Chambre l'a votée.

Plusieurs membres du Sénat ont eu une entrevue avec M. le président du conseil. La

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Fille de l'Avocat.

(Suite.)

II.

Cette nuit fut pour le vieil avocat une nuit d'angoisse.
 Livré à une de ces crises suprêmes qui mettent les plus invincibles affections aux prises avec le devoir, il demeura plusieurs heures hésitant et comme dans l'ivresse du doute.
 Tantôt, gagné aux rai-sons de Henri, il repoussait comme lui les droits qui n'avaient pour eux que leur antériorité ; tantôt, ramené à la loi dont il était toujours conservé le prétre fervent et rigoureux, il acceptait, en pliant la tête, le coup qui le frappait.
 Mais l'espérance à peine repoussée revenait sous une nouvelle forme ; l'esprit ne pouvait per-der le cœur.
 Le bonheur d'Octavie, brisé subitement et sans retour, était toujours vengeance en lui contre la

Ce bonheur, après tout, n'était-il point sa grande affaire ?

Que lui importaient les droits de la senora ?

Était-ce à lui de les faire valoir contre ceux qu'il aimait ?

Qu'étaient, d'ailleurs, ces droits donnés par la loi et que contestait le cœur ?

Un horrible hasard qui brisait deux existences sans faire un heureux ; car que pouvait attendre la senora elle-même d'une union violemment renouée avec Henri ?

Empêcher dès aujourd'hui un rapprochement inutile ou dangereux, n'était-ce point se montrer prudent ?

Inez ne savait rien encore ; on pouvait échapper à ses recherches ; bien plus, les preuves de son mariage se trouvaient entre les mains de M. Garain : il dépendait de lui de les anéantir ; un seul geste, et le danger avait disparu, et la trace même du droit n'existait plus !

Il tenait dans ses mains la vie ou la mort de sa fille !

Le vieil avocat sentit une sueur froide inonder ses tempes ; des nuages enflammés passaient sur ses yeux éblouis.

Il appuya la tête sur ses mains jointes, et demeura longtemps dans cette attitude, l'esprit obs-cure et l'âme bourelée.

D'abord la voix du père criait si haut qu'il ne

put en entendre d'autre ; mais insensiblement celles de l'homme et du magistrat se firent écouter.

Éloignant d'une main crispée les papiers qui lui avaient été confiés, il se redressa en s'appuyant au mur.

Il lui semblait que son cœur allait éclater en une horrible convulsion ; mais ce fut le suprême effort.

Après être resté quelques instants la tête dans ses mains, comme un homme qui cherche à rassembler ses idées, M. Garain laissa retomber len-tement ses deux bras.

Ses yeux étaient secs, ses lèvres serrées, tous ses traits vibrant d'une noblesse douloureuse.

Il promena autour de lui un long regard, s'aper-çut que le jour avait reparu, et, après avoir inter-rogé la pendule, fit avertir sa fille qu'il allait monter chez elle.

Sa seule crainte était d'y rencontrer Henri ; il apprit heureusement que ce dernier était sorti dès le point du jour.

Pour lui aussi la nuit avait été horrible, et il avait traversé toutes les angoisses de l'incertitude et du désespoir avant de pouvoir s'arrêter à une résolu-tion.

Enfin, vers le matin, il secoua son engourdisse-ment fiévreux et se décida à en finir avec une into-lérable situation.

Averti, la veille, de l'hôtellerie où Inez Cordova

était descendue, il s'y rendit tout droit et demanda l'Espagnole, qui faillit s'évanouir à sa vue.

Henri s'attendait à ces premiers transports et les supporta avec assez de fermeté.

Laisant à Inez le temps de se remettre, il lui raconta en quelques mots comment le hasard lui avait mis sous les yeux les papiers confiés la veille à M. Garain, et l'avait subitement instruit.

La senora l'écoutait à peine.

A genoux devant lui, les mains jointes, la tête renversée en arrière, elle continuait à le regarder avec délire.

Darvière voulut couper court à cette exaltation en la forçant à se relever.

— Non, laissez-moi ! s'écria-t-elle en espagnol, et en s'obstinant dans son humble attitude, laissez-moi là, à vos pieds, c'est ma place !... Après tant d'années d'abandon... ah ! répétez-moi que vous ne gardiez point de moi un souvenir trop doulou-reux ! que vous ne me maudissiez point dans votre pensée !

— Il n'y a que les lâches qui maudissent les morts ! fit observer Henri sourdement.

La senora tressaillit.

— Ah ! vous avez raison, reprit-elle ; vous m'avez crue morte... et qui sait... si vous ne vous en êtes point réjoui... si mon retour ne vient point vous enlever une indépendance dont vous étiez heureux ? Elle regardait le jeune homme, qui resta immo-

loi sur la cessation des poursuites paraît avoir été l'objet de cette entrevue.

Il est question parmi les groupes des députés républicains de présenter à bref délai une nouvelle proposition d'amnistie.

Les comités radicaux des départements ont envoyé à Paris des délégués pour provoquer une grande réunion républicaine dans laquelle la politique opportuniste de M. Gambetta sera solennellement condamnée.

Les députés et les sénateurs du Nord doivent se constituer prochainement en comité pour défendre les intérêts de l'industrie sucrière.

Les délégués du Congrès ouvrier ont été reçus par le 10^e bureau de la Chambre. Ils ont fait entendre leurs doléances et ont demandé que leurs revendications fussent portées à la tribune.

Pendant qu'en Orient on est encore sous l'impression de détente provoquée par la signature de l'armistice, la diplomatie négocie en ce moment pour arriver à la prompte réunion d'une conférence chargée de régler les conditions de la paix et de stipuler les garanties à donner aux provinces chrétiennes de la Turquie.

Les agents chargés de la surveillance de l'alimentation de Paris ont reçu, depuis quelques jours, l'ordre d'exercer une grande sévérité sur les beurres mis en vente et qui sont falsifiés de manière à compromettre la santé publique.

C'est demain, jeudi 9 novembre, que viendra, devant la 10^e chambre, le procès en diffamation intenté par la comtesse de Montijo, à divers journaux. Sont cités : la *Petite République*, les *Droits de l'Homme*, le *Journal du Havre*, le *Courrier de l'An*.

Etranger.

ROME.

Mort du cardinal Antonelli.

Une dépêche du 6 novembre a annoncé la mort de Son Eminence le cardinal Antonelli. Ce coup, qui atteint le Sacré-Collège dans l'un de ses membres les plus éminents, n'était que trop prévu.

Cardinal de l'ordre des diacres, l'illustre secrétaire d'Etat de Sa Sainteté Pie IX n'avait pas cessé, depuis 1844, de remplir les plus hautes et les plus lourdes fonctions auprès

du Souverain-Pontife, et au milieu de toutes les épreuves de l'Eglise.

Né le 2 avril 1806, le cardinal Antonelli, nommé secrétaire d'Etat en 1850, a dirigé pendant vingt-six ans les affaires politiques du Saint-Siège dans ses rapports avec toutes les nations du monde. Il a rendu son âme à Dieu lundi matin, à sept heures, après une carrière féconde en enseignements pour les gouvernements de la terre et en douleurs pour l'Eglise de Dieu.

Nous n'avons pas à redire les titres qui accompagneront, dans l'histoire de notre époque, la mémoire du cardinal Antonelli. Pour apprécier cette vie si largement remplie et si intimement liée aux grands événements contemporains, dans ce centre du monde chrétien qui s'appelle Rome, il faut se recueillir un instant. Mais l'honneur et la gloire de l'illustre cardinal seront d'avoir partagé les tribulations amères et les travaux immenses du Pontificat de Pie IX dans une mesure qui n'a été accordée à nul autre.

Et maintenant, dit l'*Union*, de cette tombe qui va renfermer les dépouilles de l'éminent cardinal, élevons nos regards vers Pie IX et contemplons avec une admiration reconnaissante la merveilleuse destinée de ce Pontife qui voit disparaître tout à tour ses ennemis et ses serviteurs au milieu de la tourmente déchaînée autour de lui, comme s'il devait rester seul inébranlable et supérieur à tous les coups de la fortune humaine ; réel et vivant témoignage de l'éternelle et infaillible vérité qui, pour apparaître encore dans nos jours de ténèbres, a besoin que les bras du nouveau Moïse, dressés vers le ciel, défilent les atteintes de l'âge et de l'infortune et ne retombent pas vers la terre.

TURQUIE.

Le *Daily News* publie la dépêche suivante :

Paratchin, 5 novembre.

Le général Tcherniaïeff, dans un discours d'adieux avant leur départ pour Saint-Petersbourg, dit, en s'adressant aux officiers russes :

« Quand j'arrivai ici, l'armée serbe était presque entièrement composée d'agriculteurs, beaucoup d'entre vous accusaient l'armée serbe de ne pas posséder les qualités militaires requises, mais elle a seulement succombé à une résistance prolongée contre des forces bien supérieures. »

« J'espère qu'aucun d'entre vous ne se permettra ni de reprocher, ni de déprécier la conduite de l'armée. »

Les officiers ont promis de revenir à la fin de l'armistice.

D'après la *Gazette nationale* de Berlin, on n'ajoute pas foi, dans les cercles bien informés, à la nouvelle d'après laquelle une conférence européenne se réunirait à Bruxelles. On dit que la Russie tient, au contraire, à ce que les affaires soient réglées par les ambassadeurs des puissances à Constantinople, mais que la Turquie sera cependant exclue de la conférence.

bile et la tête baissée.

— Ainsi c'est la vérité ! continua-t-elle en joignant les mains ; vous aviez déjà oublié une union... que vous croyiez brisée...

— Qui l'a voulu ? demanda Henri avec amertume. Ai-je choisi la position que vous m'avez faite ? Est-ce moi qui ai cherché la délivrance ?

— Mais... vous en avez profité ? ajouta Inez qui le regardait fixement.

— Quand cela serait, madame, n'aviez-vous pas tout autorisé par votre disparition ? Croyez-vous donc que l'on puisse ainsi abandonner ou ressaisir une destinée, en faire le jouet de ses folles exaltations, rendre à un homme la liberté pour venir ensuite la lui redemander... sans savoir même s'il la possède encore ?

— Que dites-vous ? s'écria Inez éperdue.

— Je dis, répéta Henri avec désespoir, que vous-même aviez pris soin de me tromper sur votre sort ; que je suis rentré en France maître de mon égar, de mon nom ; que j'étais trop jeune pour me résigner à un éternel veuvage...

— Dieu !... achevez... eh bien ?

— Eh bien ! je suis... je suis remarié !

Inez poussa un cri terrible et se redressa d'un bond.

Dans ses plus douloureuses suppositions, son esprit n'avait point osé aller jusque-là.

Mais elle sortit bientôt de son abattement pour

repandre la défense de ses droits avec cette ardeur sauvage de la passion qui ne voit rien au dehors d'elle-même.

Que lui importait, après tout, ce second mariage, que l'erreur pouvait excuser, mais ne pouvait faire prévaloir contre le sien ?

Henri lui appartenait, et rien désormais ne pouvait l'en séparer !

Aux raisons, aux prières, aux larmes, elle n'opposait que sa volonté aveugle et inflexible.

Livrée à toutes les brutalités de la passion, elle s'écriait qu'elle aimait mieux Henri malheureux avec elle qu'heureux près d'une autre ; que rien ne pourrait désormais l'en séparer, qu'elle le suivrait partout et toujours ; que c'était sa propriété, son bien, et qu'elle le garderait comme on garde un trésor, par la force et par la ruse !

Henri, qu'étourdissaient les éclats de cette tendresse égoïste, et qui avait en vain essayé de se faire écouter, venait de se lever avec un geste de colère désespérée, et allait partir, lorsqu'un des domestiques de l'hôtel entra et lui remit une lettre.

A peine y eut-il jeté les yeux qu'il pâlit ; c'était l'écriture de M. Garain.

Il déchira vivement l'enveloppe, et lut ce qui suit :

« Ainsi que je vous l'avais promis, j'ai réfléchi depuis hier, et le résultat de ces réflexions a

Chronique Locale et de l'Ouest.

La musique des sapeurs-pompiers donnera une soirée musicale dimanche prochain, 12 novembre, à huit heures, dans les salons de la Mairie.

Voici le programme de cette soirée :

- 1^o Mosaïque sur la *Fille du Régiment* (Donizetti).
- 2^o Valse en ré bémol, à quatre mains (Schaloff).
- 3^o Air de la *Juive*, chanté par M. Greffin (Halévy).
- 4^o Quatuor avec accompagnement de piano sur la *Muette de Portici* (Auber).
- 5^o *Souvenir*, mélodie religieuse pour piano et orgue, exécutée par M^{lle} de Becque et M^{lle} X. (Alfred Lebeau).
- 6^o Quatuor pour violon, alto et basse avec piano (Mozart).
- 7^o Quatrième acte de *Lucie*, orchestre (Donizetti).

Le piano sera tenu par M^{lle} de Becque.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Lundi prochain, 13 novembre, pour les débuts de nouveaux artistes, la troupe d'opéra d'Angers viendra jouer à Saumur les *Mousquetaires de la Reine*.

On écrit des Deux-Sèvres au *Courrier de la Vienne* :

« Dans le numéro du 27 octobre de votre estimable journal, j'ai lu que des réductions importantes avaient été accordées par le chemin de fer, pour le transport des houilles de Saint-Laurs. Ces réductions, applicables de Saint-Laurs à Angers, à Saumur, à Tours, à Nantes et à Saint-Nazaire, ont, à la vérité, une certaine importance, mais elles ne peuvent être considérées que comme un minimum. »

« Les houilles de Saint-Laurs ne sauraient espérer arriver jamais à Nantes et à Saint-Nazaire (lieux de débarquement des charbons anglais). Les tarifs homologués n'offrent de véritables avantages que pour les trois autres points désignés. Il faut espérer que la compagnie d'Orléans voudra bien, en égard aux tarifs réduits très-nombreux accordés aux houilles de provenance d'Angleterre et du centre de la France, compléter, pour Saint-Laurs, la série des tarifs réduits, entre autres pour les points intermédiaires entre Tours, Saumur, Angers et Saint-Laurs, ainsi que sur la ligne de Tours par Poitiers et sur celle de Bordeaux. »

Brissac. — Le 29 octobre, Salomiac, terrassier, était allé chercher du linge chez les époux Ragris : en arrivant, il était déjà pris de boisson, ainsi qu'il l'a déclaré lui-même. La femme Ragris était seule. Que s'est-il passé dans la soirée ? On ne le sait pas bien au juste ; mais toujours est-il qu'en rentrant de tournée, le mari trouva chez lui Salomiac couché par terre et tout ensanglanté. La justice informe. (*Union de l'Ouest.*)

On lit dans le *Journal de Baugé* :

Dans la nuit du 29 octobre, à huit heures

été de me faire comprendre plus clairement mon devoir.

« Ce matin, je suis monté chez Octavie, que j'ai trouvée surprise de votre sortie matinale, mais encore sans soupçons. J'ai voulu les faire naître, elle ne m'a point compris. Tout à ses oiseaux et à ses fleurs, elle ne pouvait voir au delà de cette atmosphère de bonheur dans laquelle elle respirait. »

« Alors je lui ai parlé de ce bonheur lui-même, si grand qu'il faisait oublier tout le reste ; je lui ai successivement mis sa prolongation à différents prix. Le payerait-elle de tout ce qu'elle possédait ? Elle a souri. De sa jeunesse et de sa beauté ? Elle a répondu sans hésitation. Du sacrifice de son devoir ? Elle est devenue pâle, elle m'a regardé fixement, elle m'a demandé ce que je voulais dire. Alors, la voix tremblante, le cœur serré, je lui ai lentement révélé le malheur qui nous brise tous !... »

« Je ne veux pas vous dire l'effet d'un pareil aveu ; il a été terrible ! Mais enfin mes soins et mes prières ont triomphé de ce premier transport. Maintenant, grâce au ciel, ma fille est plus calme, et c'est par son ordre que je vous écris. »

« Elle a sur-le-champ compris ce qu'elle devait à la senora, à vous, à elle-même. De ces deux unions contractées par une fatale erreur, l'une devait être brisée sans bruit, sans scandale ; elle

du soir, le domestique du sieur H... marchand à Suette, conduisant une voiture sur la route de Durtal à Angers, a été arrêté par deux malfaiteurs dont il n'a pu se débarrasser qu'à coups de bâton et grâce à la vitesse de son cheval. Ce jeune homme a déposé sa plainte et nous espérons que la justice ne tardera pas à découvrir la trace des malfaiteurs.

INDISPOSITIONS D'ARTISTES.

On lisait, il y a quelques jours, dans le *Phare de la Loire* :

« Nous apprenons que, par suite d'une indisposition subite de M. Faure, son concert de Nantes est remis. »

« La ville d'Angers est décidément débarrassée des artistes qui la visitent. Hier, c'était M. Sully qui s'y poignardait trop consciencieusement dans *Rome vaincue* ; aujourd'hui, c'est M. Faure qui s'y enrhume. »

Nous sommes priés, disait le même journal, de reproduire la dépêche suivante :

« Angers, 4 novembre. Nous, soussigné, docteur-médecin, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, à Angers, certifie que M. Faure est atteint d'une angine légère qui nécessite un traitement et du repos. GUIGNARD. »

Enfin, dans son numéro suivant, le *Phare* publiait la nouvelle note que voici :

« La mauvaise étoile d'Angers, dont nous parlions hier, continue à faire des siennes. »

« M. Faure est alité. »

« L'une des demoiselles Badia est enrhumée, et, pour comble de disgrâce, sa sœur, en rentrant à l'hôtel, a fait une chute dans un escalier non éclairé. Elle en sera heureusement quitte pour quelques ecchymoses au visage. »

« Dans ces conditions, il est impossible que le concert ait lieu au jour annoncé. »

« M. Faure, profondément affligé de ces contre-temps, tient à honneur de répondre à l'attente de la ville de Nantes. Il vient donc de renoncer pour le moment aux concerts qu'il devait donner à Rennes et à Tours, pour ne chanter qu'à Nantes et à Bordeaux. »

« Le docteur Guignard espère que ses trois malades seront en état de se rendre à Nantes, pour y chanter irrévocablement mercredi. »

« Si M. Jarrett, l'habile administrateur de la compagnie de M. Faure, sollicite ce dernier délai de l'indulgence du public nantais, c'est qu'il tient à honneur de répondre à toutes les exigences du programme annoncé, en lui présentant toute la troupe au complet. »

Dernières nouvelles. — Le concert que M. Faure devait donner à Nantes est ajourné indéfiniment, par suite de l'indisposition persistante du célèbre chanteur. Voici encore les dépêches adressées à M. Potier, hôtel de France, et publiées par le *Phare de la Loire* :

« Angers, 6 novembre. »

« Je, soussigné, docteur-médecin, interne

« a senti que c'était la seconde, et quand vous recevrez cette lettre, nous serons déjà loin de Colmar. »

« Je ne vous dis pas, mon ami, ce qu'il y a pour nous de déchirements dans cette séparation ; vous le devinerez, vous le sentirez. La veuve que j'emène ne veut point cependant que cette lettre parte sans apporter une double prière : vous, elle demande de la résignation, du courage ; à celle qui va reprendre votre nom, de la tendresse et de l'indulgence. Elle vous comble de ses soins avec l'angoisse d'une mère mourante qui lègue son unique enfant. Jouissez de l'avanture et elle tâchera d'oublier le passé ; soyez heureux, et elle ne trouvera point la force de se plaindre. »

Inez avait lu en même temps que Henri, sur dessus son épaule, et, à mesure qu'elle avançait dans cette lecture, une invincible émotion l'avait gagnée. Elle comparait malgré elle son attachement personnel à cette généreuse tendresse et, vaincue par une grandeur qu'elle ne pouvait imiter, elle se laissait aller à genoux près de Henri, saisit la lettre du vieil avocat, et y collait ses lèvres avec respect :

— Ah ! tu vivais avec des anges, dit-elle soudainement, et je t'ai ramené en enfer !

(La fin au prochain numéro.)

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mé-

lancoie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88 000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelnuovo, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Weitzer, etc., etc.

N° 65,476 : M. le curé Compaert, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shor-

land, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économe se encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 14 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, des boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris. (31)

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'hiver, 16 octobre 1876.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 30 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — —		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 37 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 30 — soir.	
12 — 30 — —		7 — 39 — —	
6 — 20 — —		11 — 18 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 NOVEMBRE 1876.

Baisse				Hausse			
Valours au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valours au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre. . .	72 15	»	30	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . .	738 75	»	11 25
4 1/2 % jouiss. septembre. . .	102	»	»	Crédit Mobilier	151	»	5 25
5 % jouiss. novembre	105 32	»	07	Crédit foncier d'Autriche	500	»	»
Obligations du Trésor, 1. payé.	490	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	397 50	1	25
Dép. de la Seine, emprunt 1857	231	»	1	Est, jouissance nov.	622 50	2	50
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	499 50	»	75	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	1011 25	2	40
— 1865, 4 %	549	»	»	Midi, jouissance juillet.	785	»	»
— 1869, 3 %	389	»	1 25	Nord, jouissance juillet.	490	»	»
— 1871, 3 %	373 75	»	»	Orléans, jouissance octobre.	1065	»	»
— 1875, 4 %	498	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	670	»	»
Banque de France, j. juillet.	3730	»	37 50	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	697 50	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	1370	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	375	»	5	Société immobilière, j. janv.	18	»	»
Crédit foncier colonial, 250 fr.	330	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	295	»	»
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	740	»	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 1^{er} mai 1876).

Départs de Saumur vers Angers.	
8 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)	
9 — 1 — — omnibus-mixte.	
4 — 37 — — soir, omnibus-mixte.	
1 — 10 — — omnibus-mixte.	
7 — 17 — — omnibus-mixte.	
10 — 37 — — omnibus-mixte.	

Départs de Saumur vers Tours.	
8 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 41 — — omnibus.	
12 — 38 — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — omnibus-mixte.	
10 — 28 — — omnibus-mixte.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 44 m.

GRAND DÉBALLAGE DE LINGERIE ET BRODERIE

21, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

AVIS AUX DAMES

Le Propriétaire du grand déballage de Broderie et Lingerie prévient les Dames qu'il vient d'ajouter à sa spécialité un grand assortiment de riches broderies écruées de Nancy et des Vosges, telles que :

- Chemises de jour et de nuit, brodées, avec plastron, camisoles-plastron et autres, cousues, piquées et brodées à la main; garnitures pour chemises brodées, sur jolie toile.
- Taies d'oreillers, brodées sur toile.
- Riches mouchoirs, depuis 20 fr. jusqu'à 150 fr. la pièce. — Mouchoirs avec initiales, fil, à 95 cent.
- Robes brodées sur piqué, robes de baptême brodées sur nanzouk.
- Plus de 6,000 mètres de bandes brodées, solde, seront vendues à des prix incroyables, depuis 1 fr. 25 les 4 mètres 20 centimètres.
- Cols, jolie toile, deux belles piquées, à 95 c. la pièce.
- 50 pièces de belles guipures pour rideaux, haute nouveauté, depuis 55 c. le mètre.
- Dessus de lit, dessus d'édredon, guipure, au prix incroyable de 2 fr. 95 la pièce.

Etude de M^e CHICOTEAU, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire).

A VENDRE
LA FERME DES FORGES
Située près le bourg de Cléré (Indre-et-Loire).

Bâtimens d'habitation et d'exploitation, jardin, terres labourables, prés, pâtures, friches, bruyères et excellents taillis, d'une contenance de 60 hectares environ.
On pourrait adjoindre à cette ferme environ 300 hectares de terres y adjoignant, comprenant plusieurs corps de ferme et petite maison d'habitation.
Très-belle chasse au centre de vastes propriétés, et joignant les terres de Champchevrier et Cremille.
S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e Jules CHICOTEAU, notaire. (562)

A LOUER
En totalité ou par parties,
VASTES CAVES
PROPRES AU COMMERCE DES VINS
Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières.
S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

SERVICE D'OMNIBUS
Pour les gares d'Orléans et de la Vendée, et les environs de Saumur.

RAYNAUT
ENTREPRENEUR
Rue du Fort-aux-Louis, 12.

On peut également se faire inscrire HOTEL D'ANJOU.
Prix, pour les gares, avec 30 kil. de bagages, 50 c. pour service de jour et de nuit.
Prix débattus pour l'extérieur.

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

Un Agent commercial en vins et spiritueux, actif et très au courant des affaires de Londres, disposant de bonnes références, avec dépôt de garantie, entreprendrait volontiers la représentation d'une maison pour la vente à la commission des **vins mousseux de Saumur**. — Ecrire à M. Pierre ROWELL, 21 A, Frith street, Oxford street, W. Londres. (379)

LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MINIER recommande l'émission des 500 actions de 500 fr. de la Société des **Chaux et Ciments de la Seine**, dont le capital est garanti par 30,000 mètres de terrain, avoisinant le bois de Boulogne, et renfermant plus de 6 millions de mètres de calcaire.
La production de cette Société sera portée immédiatement à plus de 100 mètres par jour (laissant un bénéfice de 7 fr. par mètre), afin de suffire aux commandes de l'Etat pour les forts, de la Ville et de l'Exposition.
On souscrit, jusqu'au 10 novembre, en versant 125 fr. par action, au **Crédit Minier**, 5, rue de Châteaudun. Les souscriptions à dix actions sont irréductibles. (577)

LA RÉFORME ÉCONOMIQUE
REVUE BI-MENSUELLE
Des Questions Sociales, Politiques, Économiques, Scientifiques, Industrielles, Agricoles, Commerciales
Paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois
PAR LIVRAISONS DE SEPT FORTIFÈRES GRANDS MOIS
112 PAGES
Tout abonné (fr.) à un abonnement d'un an au **BIBLIOTHÈQUE DE LA RÉFORME**, moyennant 56 fr. 11 s. et de 70 francs divers.
ABONNEMENTS:
En av. 24 fr. 1 s. 3 mois, 12 fr. 1 s. 6 mois, 8 fr. 1 s. 1 an, 5 fr. 1 s.
Paris, rue du Faubourg-Montmartre, 15

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1871; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.
BANDAGES HERNIAIRES
DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE 16, A PARIS.
Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.
Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^{me} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.
PRIX MODÉRÉS.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.
FANT
9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.
Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles. (503)
Saumur, imprimerie de P. GODET.